

Note Flash du SIES



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

N°19
Octobre 2019

Les boursiers sur critères sociaux en 2018-2019

Durant l'année universitaire 2018-2019, 712 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux du M.E.S.R.I, soit en moyenne, 38 % des étudiants qui suivent une formation ouvrant droit à une bourse. La proportion de boursiers est très variable selon les formations et les académies. Plus de la moitié des étudiants sont boursiers du MESRI dans les sections de technicien supérieur et assimilés (S.T.S.) (55 %) et seulement 13 % dans les écoles de commerce.

En 2018-2019, 712 000 étudiants boursiers

Durant l'année universitaire 2018-2019, 712 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation¹. Leur nombre s'accroît de 15 000 par rapport à 2017-2018. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme.

Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse. L'échelon 7, échelon pour les ressources les plus faibles, correspond à une bourse de 5 551 € annuels et concerne 6,7 % des boursiers. Trois boursiers sur dix ont une bourse supérieure à 4 505 €, ce montant est inférieur à 2 513 € pour plus de la moitié des boursiers. Enfin, 31,8 % des boursiers sont à l'échelon 0 et bénéficient d'une aide de 1 009 €.

En 2018, le montant de cette aide était de 1 800 € pour les bacheliers 2014-2015² et de 900 € pour ceux ayant obtenu leur baccalauréat après 2015.

37,5 % des étudiants sont boursiers

Parmi les étudiants qui suivent une formation ouvrant droit à une bourse du MESRI, 37,5 % en perçoivent une, avec des disparités par genre et par académie. La part de boursiers est très élevée en outre-mer (de 52 à 65 %). En métropole, les académies où la part des boursiers est la plus haute, comprise entre 45 et 50 %, sont celles de Limoges, de Montpellier, d'Amiens et de Corse. Par contraste, environ un tiers des étudiants des académies de Strasbourg et Lyon sont boursiers, et un quart environ à Paris et Versailles. La part de boursiers dans une académie dépend du niveau de vie des familles mais aussi de l'offre de formation.

Quatre étudiantes sur dix sont boursières contre un étudiant sur trois.

Effectifs de boursiers sur critères sociaux

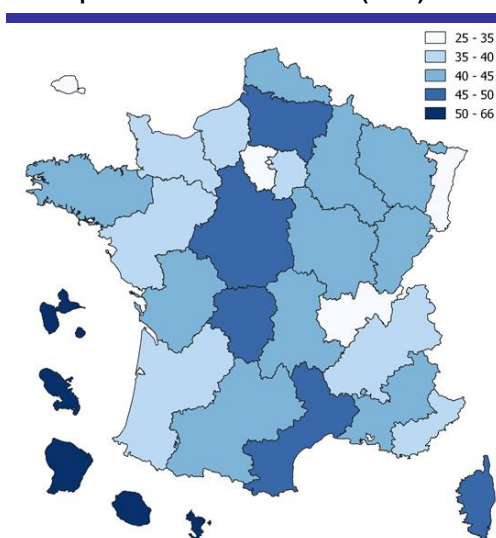
	Montant annuel (en euros)	Effectifs	%	% de femmes
Echelon 0	1 009	226 581	31,8	56,0
Echelon 1	1 669	103 494	14,5	56,5
Echelon 2	2 513	53 563	7,5	57,4
Echelon 3	3 218	53 049	7,5	57,7
Echelon 4	3 924	50 770	7,1	57,9
Echelon 5	4 505	93 273	13,1	58,7
Echelon 6	4 778	83 810	11,8	59,6
Echelon 7	5 551	47 632	6,7	60,5
Total		712 166	100	57,5
Aide au mérite	900/1800	41 993	5,9	61,8

Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2019

Pour les bacheliers bénéficiant d'une BCS et ayant eu une mention « Très bien », l'aide au mérite vient compléter la BCS durant trois ans.

1. Les étudiants peuvent bénéficier d'autres bourses ou aides, non prises en compte ici : aides spécifiques du MESRI, bourses d'établissement ou d'autres ministères, comme ceux en charge de l'agriculture et de la culture.

Proportion de boursiers sur critères sociaux par académie en 2018-2019 (en %)



Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2019

2. Le maintien d'une aide au mérite obtenue avant 2015 se fait sous certaines conditions (bénéficier d'une BCS en 2018-2019, ne pas avoir dépassé le maximum d'aides, ne pas avoir redoublé, etc.).

Plus de la moitié des étudiants sont boursiers en STS

Selon la formation et le type d'établissement, la proportion de boursiers sur critères sociaux est très variable. Plus de la moitié des étudiants dans les sections de technicien supérieur et assimilés (STS) sont boursiers (55 %) et moins de trois sur dix en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). La part des boursiers des formations d'ingénieurs diffère selon qu'elles soient universitaires (36 %) ou non (23 %). Les écoles de commerce sont les formations accueillant le moins d'étudiants boursiers (13 %).

Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	% de boursiers	Effectifs	% de boursières parmi les étudiantes
Université	40,0	503 192	42,2
dont : Préparation DUT	44,8	49 064	48,3
Filières ingénieurs	35,5	8 958	33,8
Univ. hors DUT et Ingé.	39,7	442 011	41,9
CPGE	28,8	23 879	29,3
dont : secteur public	30,7	21 346	31,1
secteur privé	19,2	2 533	17,6
STS et assimilées	54,6	119 738	59,7
dont : secteur public	57,4	94 489	62,9
secteur privé	46,1	25 249	50,9
Form. d'ingénieurs hors univ.	23,0	19 716	23,2
Écoles de commerce	12,7	16 719	13,5
Grands étab. de type univ.	21,6	5 354	23,6
Universités privées	28,3	7 610	29,7
Autres écoles	21,0	12 301	21,6
Scolarité à l'étranger (1)	-	3 657	-
Total bourses	37,5	712 166	40,3
dont : secteur public	40,3	641 841	42,6
secteur privé	22,5	66 668	25,6

1 Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une BCS en étant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2019

À l'université, la proportion de boursiers du MESRI est de 40 %. La part de boursiers d'échelons 5, 6 ou 7, c'est-à-dire des trois catégories de boursiers ayant les ressources les plus faibles, y est de 13 % contre 20 % en STS.

Au sein des universités, les proportions de boursiers diffèrent selon les disciplines universitaires. Les boursiers sont surreprésentés en administration économique et sociale (AES, 52%) et en langues (49%). A l'opposé, la proportion de boursiers dans les disciplines de santé (médecine, odontologie et pharmacie), formations qui durent entre 6 et 12 ans, n'est que de 26 % (voir graphique).

Hausse de la part des cadres et employés

L'élargissement du système des bourses sur critères sociaux à la classe moyenne a modifié l'origine sociale des boursiers. L'augmentation du nombre de bénéficiaires s'est accompagnée d'une hausse de la part des enfants d'employés, de cadres et d'artisans (de 3 à 2 points en dix ans), faisant baisser la part des autres catégories.

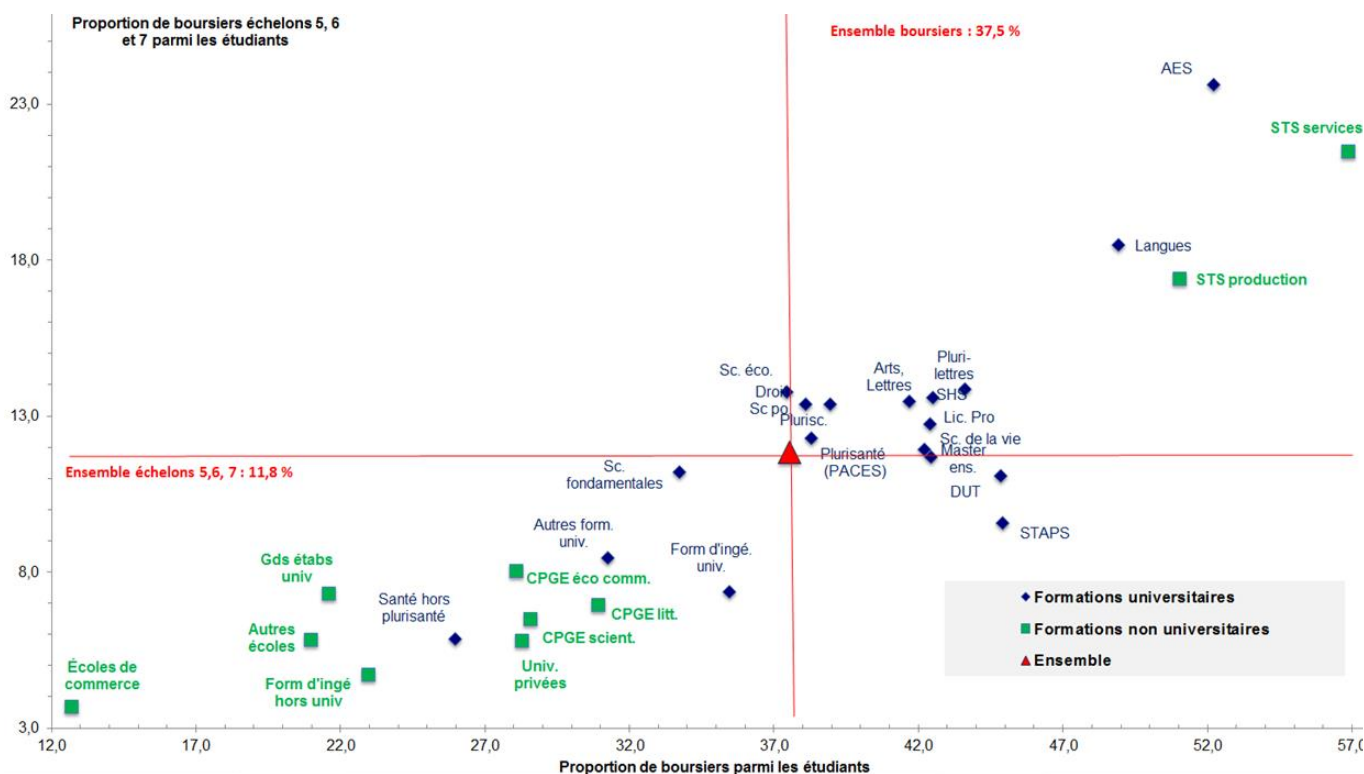
Répartition par catégories sociales des boursiers du MESRI

	Effectifs en 2018-2019	Répartition en %, en 2018	Répartition en %, en 2008
Agriculteurs	13 295	1,9	3,1
Artisans	51 161	7,2	5,7
Cadres	89 031	12,5	10,1
Professions intermédiaires	88 606	12,4	13,4
Employés	178 510	25,1	21,6
Ouvriers	118 438	16,6	19,6
Retraités et inactifs	114 711	16,1	18,4
Non renseignés	58 414	8,2	8,0
Total	712 166	100	100

Source : MESRI-SIES / SISE et AGLAE, extraction 15/03/2019

Hery Papagiorgiou
MESRI-SIES

Proportion de boursiers et proportion de boursiers aux échelons les plus élevés, selon la filière de formation et la discipline



Source : MESRI-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2019.